CRITERE 1.7

Tous les critères relatifs à la valorisation de la formation AAC / CS / Post Permis figurent sur notre site **: bonusroutier.fr**

Des liens vers notre page internet sont à disposition pour renseigner les élèves :
Valorisation de la formation AAC
https://public.codesrousseau.fr/permis-de-conduire/permis-voiture-permis-b/conduite- accompagnee/

Valorisation de la formation CS
https://public.codesrousseau.fr/permis-de-conduire/permis-voiture-permis-b/conduite- supervisee/

Valorisation de la formation Post Permis
https://public.codesrousseau.fr/conseils-pratiques/466-la-formation-complementaire-au-permis- plus-de-points-plus-vite.html

Nous mettons à la disposition des élèves des prospectus à l'accueil comme les notices AAC & CS pour valoriser et informer ces apprentissages.


Tu doutes encore ? !
POURQUOI CHOISIR
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?
1 - Tu acquiers une solide expérience de la conduite et tu gagnes en confiance.
2 - Tu as plus de chance de réussir l'examen du premier coup (environ 20 % de plus).
3 - Ta période probatoire est réduite à 2 ans (au lieu de 3).
4 - Tu bénéficies de tarifs préférentiels sur ton assurance jeune conducteur !
5 - Tu peux conduire une voiturette avec ton AFFI sans avoir à suivre la formation permis AM.
Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !
MODE D'EMPLOI ACCOMPAGNATEUR
codesrousseau.fr
QUE DU
BONUS !
Une formation complète !
Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.
Pas de stress !
La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale, tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis au premier passage !
Tu dépenses moins !
Comparé à une formation classique, le prix total de la formation est souvent moins élevé, et chez certains assureurs, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié.
Réf : 20103005-AAC-3513
A A C
CONDUITE ACCOMPAGNÉE
SUCCÈS ASSURÉ !
Notice d'Information
CODES ROUSSEAU
CODES ROUSSEAU


AUTO-ECOLE
LANCE TOI !
Conditions d'inscription
Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :
• avoir au moins 15 ans,
• avoir l'accord de tes parents et de l'assureur du ou des véhicules,
• être titulaire de l'ASSR 2e niveau ou de l'ASR.
Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier.
Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami...
Il peut y avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.
L'extension de garantie est indispensable pour le(s) véhicule(s).
Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.
Évaluation et formation initiale
D'abord, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.
En même temps, tu prépareras l'examen du Code.
FORME TOI !
Rendez-vous obligatoires
Au début, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.
Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur.
Le 1er a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le 2nd à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.
PERFECTIONNE TOI !
Et après ?
Si tu as obtenu ton Code (ETG) et réussi le bilan de compétences, l'enseignant te remettra l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).
Pendant la conduite accompagnée, tu auras entre 1 et 3 ans pour conduire au minimum 3 000 km.
Tu renseigneras régulièrement tes trajets dans Codes Rousseau Élève (ton livret d'apprentissage numérique) que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.
CONDUITE ACCOMPAGNÉE
N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

CRITERE 1.7

Tu doutes encore ?!



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

1 - Tu vas acquérir un **maximum d'expérience et de confiance** au volant avant l'examen !

2 - Si tu as déjà échoué au permis, tu vas continuer à **progresser à ton rythme.**

3 - Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est **souvent moins élevé** pour l'apprenti conducteur.

Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !



codesrousseau.fr

QUE DU BONUS !



Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

Tu fais des économies !

Si tu as échoué une première fois à l'épreuve pratique, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût.

Réf : 20103025-CS-3614

CODES ROUSSEAU

C S

CONDUITE SUPERVISÉE

SUCCÈS ASSURÉ !



Notice d'Information

CODES ROUSSEAU



LANCE TOI !

A tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée : dès le début de ta formation, ou si tu es déjà en formation classique ou en conduite accompagnée.

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins **18 ans** (dans l'attente d'une évolution réglementaire abaissant l'âge à 17 ans)
- avoir réussi le code (ETG) et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI),
- avoir l'**accord de l'assureur** du ou des véhicules,
- avoir participé au **rendez-vous préalable.**

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami... Tu peux avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Évaluation et formation initiale

Quelle que soit la formation choisie, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.



FORME TOI !

Rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec ton accompagnateur, à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2 h, en voiture, avec un moniteur auto-école. L'enseignant vous donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur. Ce rendez-vous préalable est obligatoire.

PERFECTIONNE TOI !



Bon à savoir

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter **obligatoirement** ton livret d'apprentissage numérique en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis,
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.

À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui reste de 3 ans avec cette formation.